



4 janvier 2021

(21-0050)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: français

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 18 décembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du **Congo**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour l'**année civile 2020**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification (G/AG/2) et à l'article 18:2 de l'Accord sur l'agriculture, le gouvernement de la République du Congo notifie qu'il n'a accordé aucune mesure de soutien interne aux producteurs agricoles pendant l'année civile 2020.
